

DEPARTEMENT
DE LA VENDEE

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

ARRONDISSEMENT
DE LA ROCHE SUR YON

DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DES HERBIERS
7 DECEMBRE 2023

Date de convocation : le 30 Novembre 2023

L'an deux mil vingt-trois et le sept du mois de décembre à quatorze heures trente, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale s'est réuni, au nombre prescrit par la Loi, salle Charette de l'Hôtel des communes du Pays des Herbiers, sous la présidence de Madame Magali LOISEAU, Vice-Présidente du CCAS,

ETAIENT PRESENTS : Mesdames Magali LOISEAU, Odile PINEAU, Annick MENANTEAU, Patricia CRAVIC, Marie RENOU, Monique ENFRIN, Lucette SOURISSEAU, Marie-Christine PLISSONNEAU.
Messieurs Benoit DUGAST, Joseph CHEVALLEREAU.

ABSENTS EXCUSES : Messieurs Christophe HOGARD, Jean-Marie GRIMAUD.
Mesdames Véronique BESSE, Marietta BOONEFAES.
Madame Laurence MARTINEAU pouvoir à Madame Odile PINEAU.

Nombre administrateurs en exercice : 15

Nombre administrateurs présents : 10

Nombre administrateurs votants : 11

Secrétaire de séance : Odile PINEAU.

N°01 : TARIFS DE LOCATION DES SALLES DE LA RESIDENCE DE LA FONTAINE DU JEU AU TITRE DE L'ANNEE 2024

Depuis plusieurs années, le CCAS fixe par délibération un tarif concernant la location des salles de la Résidence de la Fontaine du Jeu. Des associations ont régulièrement utilisé ces locaux durant ces dernières années moyennant une participation aux charges (chauffage, électricité, entretien...).

Madame la Vice-Présidente du CCAS propose aux membres du Conseil d'administration de bien vouloir :

- renouveler l'autorisation de location de salles au sein de la Résidence de la Fontaine du Jeu, dans le respect du bien être des résidents ;
- fixer le montant de la location, pour l'année 2024, à **68** euros la demi-journée et à **136** euros la journée ;
- fixer le montant de la location des salles, pour l'année 2024, à **22** euros de l'heure ;

- autoriser Monsieur le Président ou Madame la Vice-Présidente du CCAS à signer tous les documents nécessaires, notamment les conventions de mise à disposition.

Après en avoir délibéré et par vote à main levée le Conseil d'administration du CCAS adopte, à l'unanimité, cette proposition.

Transmis en Préfecture le :

Publié électroniquement le :

Odile PINEAU,

Secrétaire de séance.



Pour copie conforme,

Magali LOISEAU,

Vice-Présidente du CCAS.

